

Commission canadienne du tourisme

**Rapport financier trimestriel pour le trimestre
terminé
le 31 mars 2016**

Commission canadienne du tourisme
Explications
Le 31 mars 2016

Introduction

La Commission canadienne du tourisme (CCT) est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État à part entière du gouvernement du Canada, elle dirige, en collaboration avec l'industrie canadienne du tourisme, la promotion du Canada comme destination touristique quatre saisons de premier ordre. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie et doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

La CCT mène des campagnes de marketing dans des marchés étrangers tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Mexique, le Japon, l'Australie, la Corée du Sud, la Chine, l'Inde, le Brésil et les États-Unis; elle cible à la fois les voyageurs d'agrément et ceux qui se déplacent pour participer à des événements d'affaires.

Explications

Les présentes explications portent sur le trimestre.

Commission canadienne du tourisme
Explications
Le 31 mars 2016

Résultats trimestriels et depuis le début de l'année
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 31 mars 2016	Période de trois mois terminée le 31 mars 2015	Écart
Contributions des partenaires	2 197 \$	2 428 \$	(231) \$
La diminution de 231 k\$ des contributions des partenaires au T1 2016 par rapport au T1 2015 est attribuable à ce qui suit :			
o diminution de 876 k\$ découlant du calendrier de la constatation des produits liés aux adhésions stratégiques annuelles d'EAC, du calendrier des salons professionnels et des événements ainsi que d'une baisse des contributions des partenaires pour les activités régionales de ventes d'EAC;			
o diminution de 219 k\$ liée à l'initiative de Parcs Canada terminée en 2015;			
o diminution de 195 k\$ en raison d'un retard dans le calendrier de la campagne publicitaire du printemps au Royaume-Uni. Ces diminutions sont en partie contrebalancées par :			
o une hausse de 459 k\$ liée aux partenariats pour l'initiative de marketing Accueillir l'Amérique en 2016;			
o une hausse de 341 k\$ liée aux partenariats avec les organismes de marketing provinciaux pour le marketing et la promotion en Chine, et découlant aussi du calendrier de la constatation des produits;			
o une hausse de 67 k\$ découlant du calendrier de la constatation des produits liés à la campagne Suivre les traces du consommateur;			
o une hausse de 85 k\$ découlant de l'intérêt accru des partenaires pour la campagne Focus Canada en Corée;			
o une hausse de 79 k\$ découlant du calendrier de la constatation des produits de l'Équipe Canada au Japon.			
Autres produits	190	183	7
Les autres produits se composent des intérêts gagnés, du recouvrement de taxes à la consommation, des recettes de colocation et des remises liées aux cartes de crédit.			
Charges de marketing et de ventes	10 048	8 450	1 598
Les charges engagées aux fins du marketing et des ventes au T1 2016 sont de 1,6 M\$ supérieures à celles du T1 2015 pour les raisons suivantes :			
o des charges de 1,6 M\$ au T1 liées au programme Accueillir l'Amérique lancé en 2016, en raison d'un vaste programme de marketing, de nouveaux co-investissements avec l'industrie et d'une hausse des salaires suivant l'embauche de nouveaux membres du personnel;			
o une hausse de 187 k\$ des charges de marketing de Suivre les traces du consommateur par rapport au T1 2015, puisque le programme a commencé au milieu de 2015 et a pris fin au T1 2016;			
o une hausse des charges de 250 k\$ pour la vice-présidente, Affaires internationales, liées à l'achèvement de la plateforme du Programme des spécialistes du Canada au T1, à de nouvelles initiatives de marketing conjoint et à une hausse des salaires puisque le poste de vice-présidente, Affaires internationales, a été comblé au T1;			
o une hausse des charges de 134 k\$ du marketing général en raison du calendrier des initiatives de marketing;			
o une hausse des charges de 51 k\$ du marketing visant les jeunes en raison de l'augmentation des charges pour la réalisation de la plateforme de marketing du programme Voyages génération Y. Ces hausses sont contrebalancées en partie par :			
o une baisse nette de 250 k\$ des charges liées au marketing et aux ventes à l'étranger : baisse de 594 k\$ des charges pour le Royaume-Uni et baisse de 145 k\$ pour l'Inde, contrebalancées par une hausse de 230 k\$ des charges pour la France et l'Allemagne et une hausse de 260 k\$ des charges pour la Corée du Sud et le Mexique;			
o une baisse de 120 k\$ des charges liées à la recherche en raison d'un retard dans le programme de suivi des voyageurs de Statistique Canada;			
o une baisse de 273 k\$ de la réserve des programmes en raison d'un retard dans l'allocation de la réserve.			
Services généraux	1 354	1 825	(471)
La diminution de 471 k\$ des charges liées aux services généraux au T1 2016 par rapport au T1 2015 est attribuable à ce qui suit :			
o une baisse des charges en raison du fait que les honoraires de consultation pour le dirigeant principal des finances, les honoraires de recrutement du dirigeant principal des finances et du président-directeur général et la préparation du déménagement dans le nouveau bureau de Vancouver en 2016 étaient des coûts ponctuels engagés en 2015;			
o la poursuite des économies liées à des initiatives de réduction continue des coûts et d'amélioration constante de l'efficacité ont entraîné des diminutions à des postes tels que le loyer du bureau, les télécommunications et les déplacements.			
Stratégie et planification	173	150	23
Les charges relatives à la stratégie et à la planification ont augmenté de 23 k\$ au T1 2016 par rapport au T1 2015 en raison d'une légère hausse des salaires.			

Risques et incertitudes

Dans le cadre de notre gestion stratégique, nous effectuons une évaluation des risques pour l'organisme, sur laquelle nous nous appuyons pour élaborer notre plan stratégique quinquennal, notre stratégie d'atténuation des risques et notre plan de vérification interne. Nous préparons et mettons en œuvre des plans d'atténuation des risques en conséquence.

Les risques qu'a mis au jour l'exercice en 2015, qui pourraient avoir une incidence sur nos objectifs organisationnels, sont exposés ci-dessous.

- **Efficacité du marketing**

Les efforts de marketing pourraient ne pas être efficaces ou pertinents, et pourraient avoir des retombées minimales ou inconnues pour l'industrie du tourisme.

Mesures d'atténuation : La CCT adoptera une approche à volets multiples pour gérer les risques liés à l'efficacité du marketing : elle maintiendra la vigueur de la marque et de l'organisme; utilisera le modèle du cheminement vers l'achat; recrutera, formera et retiendra le personnel approprié; profitera des occasions d'intégrer l'innovation (une valeur fondamentale) à ses principales activités et mesurera son apport; évaluera les résultats des études de conversion; utilisera les renseignements obtenus pour éclairer ses décisions; communiquera mieux sa valeur pour l'industrie du tourisme et son apport à celle-ci en les explicitant sous forme d'objectif stratégique qui sera intégré aux mesures du tableau de bord et en orientant les activités et les ressources de façon optimale.

- **Mesure de rendement**

La CCT pourrait être incapable de mesurer l'incidence et l'efficacité de ses activités de marketing ainsi que les résultats qui leur sont attribuables, y compris l'utilisation de nouvelles technologies de communication marketing de manière pertinente aux yeux des différents intervenants. Ce risque découle de la tendance des voyageurs à passer de sources d'information et d'inspiration touristiques traditionnelles, comme les journaux et les panneaux d'affichage, au contenu numérique, dont les blogues et les sites Web. La CCT travaille à peaufiner son approche concernant les mesures de suivi, et elle évalue son rendement selon des indicateurs qu'elle peut contrôler et influencer.

Mesures d'atténuation : Tout nouveau système de mesure pose des risques, lesquels sont atténués par la présence de tous les indicateurs clés de rendement des derniers tableaux de bord, à une exception près, et par l'évaluation continue de l'efficacité des mesures.

- **Vie privée**

Le déploiement de technologies visant à cerner les champs d'intérêt et les passions des voyageurs, puis à adapter le marketing selon ces facteurs, nécessite la collecte, l'évaluation et l'utilisation de données sur la consommation des voyageurs. En conséquence, les activités de la CCT pourraient ne pas respecter ni surpasser les exigences réglementaires ou les attentes des consommateurs en matière de respect de la vie privée.

Mesures d'atténuation : La CCT a le souci de protéger la vie privée des voyageurs et applique des pratiques exemplaires pour évaluer et gérer de façon proactive les risques qui s'y rattachent. Elle a d'ailleurs mené une évaluation exhaustive des facteurs relatifs à la vie privée pour ses activités actuelles et planifiées, en tenant compte des exigences fédérales canadiennes ainsi que des changements réglementaires prévus dans l'Union européenne. La CCT appliquera toutes les recommandations de l'évaluation et veillera à régulièrement réviser, évaluer et mettre à jour ses processus et politiques en matière de vie privée.

- **Devise**

La dépréciation du dollar canadien et la baisse du pouvoir d'achat qu'elle entraîne pourraient se

traduire par une portée et une incidence moindres des activités de marketing de la CCT dans les marchés étrangers où la concurrence est très féroce.

Mesures d'atténuation : La CCT a établi des plans de contingence qui permettront de distribuer le budget le plus efficacement possible, dans un portefeuille varié de 12 pays, afin d'optimiser la mise en œuvre des programmes compris dans le mandat de l'organisme.

- **Conjoncture économique, contexte géopolitique et sécurité à l'échelle mondiale**
Diverses économies dans le monde (dans lesquelles la CCT investit) pourraient connaître un important ralentissement de leur croissance, des changements dans leur paysage politique ou des conditions de sécurité nuisant aux voyages à l'étranger et à l'industrie canadienne du tourisme.

Mesures d'atténuation : La CCT maintiendra un portefeuille d'investissement équilibré parmi ses marchés; veillera à ce que les budgets alloués aux pays soient flexibles pour qu'ils puissent être redistribués au besoin; et offrira du soutien, des outils, des ressources et des occasions de vente aux acteurs de l'industrie pour les aider à faire face au contexte mondial, à se préparer à l'exportation et à développer leur entreprise.

- **Gestion des talents**
La CCT pourrait ne pas être en mesure de recruter, de motiver, de former, de renouveler et de retenir les employés ayant les compétences et les talents requis par l'organisme pour répondre à ses besoins actuels et futurs, ce qui nuirait à son efficacité et à son efficience.

Mesures d'atténuation : La CCT offrira un milieu de travail où les employés auront un emploi valorisant dans un environnement équitable, sécuritaire, positif et fondé sur les valeurs de l'organisme. En outre, elle favorisera un cadre où les dirigeants donnent des directives claires, motivent les employés et assurent la promotion des valeurs de l'organisme. La CCT investira aussi dans une infrastructure de ressources humaines et de systèmes qui lui donnera accès à des services de grande qualité en matière de gestion du personnel.

- **Gestion des changements**
La réorientation stratégique visant à faire de la CCT un organisme axé sur le marketing de contenu et les changements subséquents aux processus opérationnels et aux technologies pourraient réduire la capacité à gérer la participation active des employés et la conservation du savoir de l'organisme, de même qu'à assurer une constance dans les activités, ce qui nuirait à l'efficacité globale de l'organisme.

Mesures d'atténuation : La CCT continuera de présenter et d'expliquer les priorités, débouchés, plans d'affaires et défis touchant l'organisme à tous ses employés, aux titulaires de charge et aux intervenants. Elle favorisera un environnement où la créativité et l'innovation sont encouragées, et soutiendra les gestionnaires et employés de tous les échelons en leur offrant les outils et ressources nécessaires. La CCT continuera aussi de suivre et d'évaluer l'efficacité de ses stratégies au moyen de sondages et de consultations.

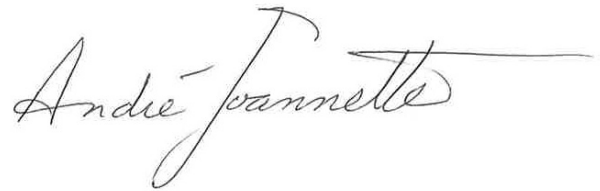
Changements importants apportés aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement

On ne constate aucun changement important apporté aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement et non abordé dans le plus récent rapport annuel ou plan d'entreprise.

Statement of Management Responsibility by Senior Officials

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these quarterly financial statements in accordance with the Treasury Board of Canada Standard on Quarterly Financial Reports for Crown Corporations, and for such internal controls as management determines is necessary to enable the preparation of quarterly financial statements that are free from material misstatement. Management is also responsible for ensuring all other information in this quarterly financial report is consistent, where appropriate, with the quarterly financial statements.

Based on our knowledge, these unaudited quarterly financial statements present fairly, in all material respects, the financial position, results of operations and cash flows of the corporation, as at the date of and for the periods presented in the quarterly financial statements.



David F. Goldstein

*President and CEO
Vancouver, Canada
May 18, 2016*

André Joannette

*VP, Finance and Operations and CFO
Vancouver, Canada
May 18, 2016*

Commission canadienne du tourisme**État de la situation financière**

Au 31 mars 2016

(en milliers)

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 448 \$	16 616 \$
Créances		
Contributions des partenaires	638	2 369
Gouvernement du Canada	1 145	238
Autres	9	12
Actif au titre des prestations constituées	12 288	12 288
Placements de portefeuille	504	504
	<u>28 032</u>	<u>32 027</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	3 342	9 593
Rémunération des employés	1 565	1 310
Gouvernement du Canada	107	601
Passif au titre des prestations constituées	5 928	5 966
Produits reportés	1 000	362
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	164	164
	<u>12 106</u>	<u>17 996</u>
Actifs financiers nets	<u>15 926</u>	<u>14 031</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance et autres actifs	1 995	1 149
Immobilisations corporelles	1 847	1 788
	<u>3 842</u>	<u>2 937</u>
Excédent accumulé	<u>19 768 \$ \$</u>	<u>16 968 \$</u>

Commission canadienne du tourisme

État des résultats

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers)

	2016	2015
Produits		
Contributions des partenaires	2 197 \$	2 428 \$
Autres	190	183
	<u>2 387</u>	<u>2 611</u>
Charges		
Marketing et ventes	10 048	8 450
Services généraux	1 354	1 825
Stratégie et planification	173	150
Amortissement des immobilisations corporelles	60	88
	<u>11 635</u>	<u>10 513</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(9 248)	(7 902)
Crédits parlementaires	12 082	12 885
	<u>2 834</u>	<u>4 983</u>
Excédent de la période		
	16 375	11 684
Excédent de fonctionnement accumulé au début la période		
	<u>19 209 \$</u>	<u>16 667 \$</u>

Commission canadienne du tourisme

État des gains et pertes de réévaluation

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers)

	2016	2015
Gains de réévaluation accumulés au début de la période	593 \$	238 \$
Gains non réalisés attribuables au cours du change	559	461
Montants reclassés dans l'état des résultats	(593)	(238)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période	(34)	223
Gains de réévaluation accumulés à la fin de la période	559 \$	461 \$

Commission canadienne du tourisme**État de la variation des actifs financiers nets**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers)

	2016	2015
Excédent de la période	2 834 \$	4 983 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(119)	(23)
Amortissement des immobilisations corporelles	60	88
Cession nette d'immobilisations corporelles	-	4
	<u>(59)</u>	<u>69</u>
Effet de la variation des autres actifs non financiers		
Augmentation des charges payées d'avance	(846)	(1 493)
	<u>(846)</u>	<u>(1 493)</u>
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes)	(34)	223
Augmentation des actifs financiers nets	1 895	3 782
Actifs financiers nets au début de la période	14 031	9 807
Actifs financiers nets à la fin de la période	<u>15 926</u>	<u>13 589 \$</u>

Commission canadienne du tourisme**État des flux de trésorerie**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers)

	2016	2015
Activités de fonctionnement :		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations	12 082 \$	12 885 \$
Contributions des partenaires	4 566	3 111
Autres produits	171	143
Intérêt sur trésorerie	19	41
	<hr/>	<hr/>
	16 838	16 180
Sorties de fonds :		
Paiements en espèces aux fournisseurs	(16 996)	(13 335)
Paiements en espèces aux employés et au nom des employés	(2 857)	(3 992)
	<hr/>	<hr/>
	(2 857)	(3 992)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<hr/>	<hr/>
	(3 015)	(1 147)
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(119)	(23)
Cession d'immobilisations corporelles	-	4
	<hr/>	<hr/>
	-	4
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(119)	(19)
Activités de placement :		
Cession de placements de portefeuille	-	(5)
	<hr/>	<hr/>
	-	(5)
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	-	(5)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période	(34)	223
	<hr/>	<hr/>
Diminution nette de la trésorerie pour la période	(3 168)	(948)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	16 616	14 748
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<hr/>	<hr/>
	13 448	13 800 \$

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2016

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du tourisme (la CCT), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la Loi), est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La CCT est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations de la CCT sont donc les obligations du Canada. La CCT n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la Loi, la CCT a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, le décret C.P. 2014-1378 a été pris en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et donne instruction à la CCT de mettre en œuvre des réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, qui sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017. La CCT présentera sa stratégie de mise en œuvre dans ses plans d'entreprise jusqu'à ce que les engagements découlant de ces instructions soient pleinement mis en œuvre.

En juillet 2015, la CCT a reçu les instructions C.P. 2015-1109 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui donnant instruction d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La CCT a mis en œuvre sa nouvelle politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements le 21 août 2015, conformément aux exigences des instructions.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Voici les principales méthodes comptables adoptées :

a) Crédits parlementaires

Le financement de la CCT provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles, comme le programme Accueillir l'Amérique, le programme des Jeux olympiques ou le programme de relance, sont considérés comme étant affectés. Les crédits affectés sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif; ils sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

Comme la date de fin d'exercice de la CCT est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la CCT est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2016

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

b) Contributions des partenaires

La CCT mène des activités de marketing en partenariat avec diverses organisations canadiennes et étrangères. Lorsque la CCT assume les risques financiers d'une activité de marketing, les contributions reçues d'une organisation partenaire sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel se déroule l'activité de marketing. Les contributions de partenaires obtenues alors que l'activité de marketing correspondante n'a pas encore eu lieu sont comptabilisées à titre de produits reportés.

c) Autres produits

Les autres produits se composent de frais recouverts auprès de partenaires qui partagent des locaux avec la CCT, de produits d'intérêt, de la vente d'immobilisations corporelles et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

d) Conversion des devises

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de dépenses de fonctionnement, au poste Services généraux. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets. La CCT ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et d'un dépôt à terme du marché monétaire. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

g) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance se composent de frais de fonctionnement et de charges liées aux programmes qui sont comptabilisés en charges en fonction de la période d'utilisation, comme dans le cas des abonnements, ou en fonction de la date de l'événement, dans le cas des salons professionnels.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2016

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

Les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

i) Produits reportés

Les produits reportés consistent en contributions reportées des organismes partenaires et en avantages incitatifs reportés relatifs à un bail. Les produits reportés qui viennent des organismes partenaires sont comptabilisés à titre de produits en fonction de la date d'un événement ou de la période de licence. Les produits reportés ayant trait aux avantages incitatifs relatifs à un bail sont comptabilisés à titre de réduction des charges de location sur toute la durée du bail.

j) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se composent des coûts de désaffectation de divers locaux loués. La CCT comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison des obligations contractuelles consistant à remettre les bureaux loués dans leur état original à la fin du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont initialement évaluées à leur juste valeur, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est inclus dans les améliorations locatives et amorti de la même façon que l'immobilisation correspondante. La charge d'amortissement est incluse dans le calcul du coût de fonctionnement net.

k) Avantages sociaux futurs

La CCT propose à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation intégrale ou partielle ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent les régimes prévus par la loi et un régime complémentaire. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ postérieures à l'emploi, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite. La CCT cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la CCT remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2016

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés actifs. Pour 2015, la DMERCA a été évaluée à 8,9 ans (8,7 ans en 2014) pour le régime de retraite agréé des employés de la CCT (RRA), à 0 an (8 ans en 2014) pour le régime de retraite supplémentaire de certains employés de la CCT (RRS), à 12,6 ans (14,3 ans en 2014) pour le régime de retraite des employés de la CCT au Japon, en Corée du Sud et en Chine (plan universel), à 7 ans (7 ans en 2014) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 13 ans (13 ans en 2014) pour les prestations de départ et à 13 ans (13 ans en 2014) pour les prestations de congé de maladie.

Les employés qui travaillent au Royaume-Uni ou aux États-Unis participent aux régimes de retraite à prestations déterminées du ministère des Affaires étrangères administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations de la CCT à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des employés. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des régimes, car la CCT est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations totales au titre des prestations constituées de la CCT à l'égard de ces employés et elles sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus.

l) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer.

m) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés dans les périodes visées. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation des avantages futurs des employés, à la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins de l'amortissement et à la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

n) Opérations entre apparentés

En vertu du principe de la propriété commune, la CCT est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la société avec ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

o) Services fournis sans frais et contributions en nature de partenaires

Aux fins de la vérification annuelle des états financiers, le Bureau du vérificateur général du Canada fournit des services de vérification sans frais à la CCT. Dans le cours normal de ses activités, la CCT reçoit de ses partenaires certaines contributions en nature, c'est-à-dire le transfert de biens à titre gratuit. Aucun montant n'est comptabilisé dans les présents états financiers relativement aux services d'audit et aux contributions reçues en nature.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2016

p) Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} janvier 2015, la CCT a adopté la norme comptable pour le secteur public (SP) 3260, Passif au titre des sites contaminés. Cette nouvelle norme décrit la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre de l'assainissement de sites contaminés. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2014. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la CCT.

3. Présentation des états financiers

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission canadienne du tourisme (la Commission) en date du 31 décembre 2015, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 31 mars 2016, ne sont pas vérifiés et sont présentés en dollars canadiens.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2016

4. Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 s'élèvent à 70,5 millions de dollars, y compris 12,5 millions de dollars relativement à la campagne de marketing Accueillir l'Amérique (1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, 58,0 millions de dollars). La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

5 Excédent accumulé (en milliers)

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Excédent de fonctionnement accumulé	19 209 \$	16 375 \$
Gain de réévaluation accumulé	559	593
Excédent accumulé	<u>19 768 \$</u>	<u>16 968 \$</u>

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2016

6. Immobilisations corporelles (en milliers)

	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Désaffectation des bureaux loués	T1 2016
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	327 \$	19 \$	1 594 \$	275 \$	112 \$	2 327 \$
Acquisitions	45		74			119
Cessions						-
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	372	19	1 668	275	112	2 446
Amortissement cumulé, début de la période	265	15	187	71	1	539
Charge d'amortissement	8		37	12	3	60
Cessions						-
Amortissement cumulé, fin de la période	273	15	224	83	4	599
Valeur comptable nette	99 \$	4 \$	1 444 \$	192 \$	108 \$	1 847 \$

	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Désaffectation des bureaux loués	Total pour 2015
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	283 \$	13 \$	2 516 \$	531 \$	515 \$	3 858 \$
Acquisitions	67	6	1 416	223	112	1 824
Cessions	(23)	-	(2 338)	(479)	(515)	(3 355)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	327	19	1 594	275	112	2 327
Amortissement cumulé, début de la période	258	13	2 274	516	471	3 532
Charge d'amortissement	27	2	251	30	43	353
Cessions	(20)	-	(2 338)	(475)	(513)	(3 346)
Amortissement cumulé, fin de la période	265	15	187	71	1	539
Valeur comptable nette	62 \$	4 \$	1 407 \$	204 \$	111 \$	1 788 \$